

Fribourg, le 30 mars 2021

## **Nouveaux tarifs Jardin d'enfants Le Toboggan - Vandoeuvres**

Chère Madame, cher Monsieur, chers parents,

La Loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) entrée en vigueur le 1.01.2020 fixe de nouvelles exigences pour les communes qui subventionnent les structures d'accueil de l'enfance et notamment les jardins d'enfants. Dans l'article 20 de la LAPr, il est précisé « la participation financière des parents pour les places d'accueil préscolaire subventionnées ou exploitées par les communes est fixée en fonction de leur capacité économique et du nombre d'enfants à leur charge ».

A compter de la rentrée scolaire 2021/2022, la commune de Vandoeuvres a donc mis en place une nouvelle politique tarifaire pour le jardin d'enfants Le Toboggan afin de répondre aux nouvelles exigences fixées par la Loi. Les principaux changements sont les suivants :

- **Le montant des écolages est fixé en fonction du revenu net du groupe familial** avec un tarif minimum pour un revenu net annuel de moins de 50'000 frs et un maximum pour un revenu net annuel de plus de 150'000 frs.
- **A partir du 3<sup>ème</sup> enfant à charge au sein du groupe familial, une réduction est accordée** sur le montant de l'écolage.

Cette nouvelle politique tarifaire est explicitée à l'article 9 du règlement en pièce-jointe.

Nous restons naturellement à votre disposition pour de plus amples informations au 026 552 11 09 ou par mail [admintoboggan@ppfs.ch](mailto:admintoboggan@ppfs.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures et naturellement nos vœux de bonne santé pour vous, vos enfants et vos proches.

**La direction des opérations pop e poppa**